

LE 27 MARS 2014

# PROSPECTUS SIMPLIFIÉ

Aucune autorité en valeurs mobilières ne s'est prononcée sur la qualité de ces parts ou de ces actions, et toute personne qui suggère le contraire commet une infraction.

Les Fonds et les titres des Fonds offerts aux termes de ce prospectus simplifié n'ont fait l'objet d'aucune inscription auprès de la *Securities and Exchange Commission* des États-Unis et ne sont vendus aux États-Unis que sur la base de dispenses d'inscription.



**Desjardins**  
**Gestion de patrimoine**

PLACEMENTS • INVESTISSEMENTS

Les parts ou les actions d'un Fonds qui ne sont pas décrites comme faisant partie d'une catégorie ou d'une série particulière sont considérées comme des parts de catégorie A d'un Fonds constitué en fiducie ou des actions de série A d'un Fonds constitué en société.

Coopérer pour créer l'avenir

## Détails du Fonds

<b>Type de fonds</b>	Fonds équilibré tactique
<b>Date de création</b>	Parts de catégorie A : 20 août 1986 Parts de catégorie I : 23 mars 2010 Parts de catégories C et F : 25 novembre 2013
<b>Nature des titres offerts</b>	Parts de catégories A, I, C et F
<b>Admissibilité aux régimes enregistrés</b>	Admissible aux REER, CELI, CRI, FERR, FRV, REER collectif, RPDB, RRS, FRVR, REIR et REEE
<b>Gestionnaire de portefeuille</b>	Desjardins Gestion internationale d'actifs inc.
<b>Sous-gestionnaire de portefeuille (« sous-gestionnaire »)</b>	Hexavest inc.

## Quels types de placements le Fonds fait-il ?

### Objectif de placement

L'objectif de ce Fonds est de réaliser un rendement total supérieur en investissant principalement dans des titres de participation et des titres à revenu fixe, et ce, dans toutes les régions du monde. La proportion de l'actif du Fonds investie dans des titres de participation et des titres à revenu fixe peut varier en fonction de la conjoncture du marché.

Toute modification de l'objectif fondamental de placement nécessite l'approbation des porteurs de parts, exprimée par un vote majoritaire lors d'une assemblée convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le sous-gestionnaire est responsable de la répartition de l'actif et à cet effet analyse l'environnement macroéconomique, la valorisation des entreprises, des secteurs, des pays et le sentiment de marché pour déterminer l'exposition souhaitée aux différentes catégories d'actifs. La gestion tactique de la répartition de l'actif entre les portefeuilles en titres à revenu fixe et de participation est effectuée principalement au moyen d'instruments dérivés sur indices boursiers, taux d'intérêt et taux de change. Une gestion de la répartition de l'actif entre les titres de participation canadiens, étrangers et l'encaisse est aussi effectuée.

L'exposition directe et indirecte par catégories d'actifs est la suivante :

Catégories d'actifs	Exposition minimale	Cible	Exposition maximale
Titres de marché monétaire	0 %	5 %	10 %
Titres à revenu fixe	10 %	35 %	70 %
Titres de participation canadiens	10 %	30 %	45 %
Titres de participation étrangers	10 %	30 %	45 %

Le gestionnaire de portefeuille assume la gestion du portefeuille de titres à revenu fixe et sélectionne les titres parmi ceux de sociétés canadiennes et du gouvernement du Canada, du gouvernement d'une province ou d'un territoire du Canada, d'un organisme relevant de ces derniers ou d'une municipalité. L'analyse fondamentale de l'économie et des anticipations des marchés lui permettent d'établir la stratégie du portefeuille au niveau du risque de crédit, du positionnement sur la courbe de taux et de la répartition sectorielle. Afin de limiter le risque lié au crédit, tous les émetteurs qui sont des sociétés doivent avoir une notation de crédit établie par au moins deux agences de notation désignées. Le gestionnaire de portefeuille choisit principalement des titres dont la notation de crédit est BBB ou une notation de crédit supérieure, selon les notations de crédit établies par l'agence de notation DBRS, ou une notation de crédit équivalente établie par une autre agence de notation désignée. Il peut également investir jusqu'à concurrence de 10 % du portefeuille de titres à revenu fixe dans des titres

dont la notation de crédit est inférieure ou égale à BB, selon les notations de crédit établies par l'agence de notation DBRS, ou une notation de crédit équivalente établie par une autre agence de notation désignée.

La gestion du portefeuille de titres de participation canadiens et étrangers confiée au sous-gestionnaire repose sur une analyse descendante des facteurs macroéconomiques supportée par des modèles quantitatifs. En ce qui concerne les titres de participation canadiens, cette analyse permet de déterminer quels secteurs/industries sous pondérer ou surpondérer par rapport à l'indice composé S&P/TSX. Pour les titres de participation étrangers, la même analyse permet de déterminer les allocations par rapport aux régions/pays, secteurs/industries et devises. Le sous-gestionnaire utilise l'analyse fondamentale ascendante pour effectuer sa sélection de titres à partir de leur classement résultant des modèles quantitatifs (optimisation). La discipline imposée par les modèles quantitatifs permet un suivi constant des titres et définit leur attractivité en termes de valorisation, momentum et volatilité, entre autres facteurs. L'expertise du sous-gestionnaire réside dans l'analyse des facteurs macroéconomiques et dans l'identification des excès d'optimisme ou de pessimisme affectant les titres. L'accent est mis sur la protection du capital et à cet effet, le portefeuille de titres de participation exhibe un biais valeur.

Le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire peuvent utiliser des titres de participation connexes comme les certificats américains d'actions étrangères (ADR), les certificats internationaux d'actions étrangères (GDR) et les fonds négociés en bourse (FNB) afin d'obtenir une exposition à des actions ou à des secteurs précis.

Le Fonds peut investir jusqu'à 45 % de son portefeuille dans des titres étrangers, incluant des titres des marchés émergents.

Advenant une situation défavorable importante sur les marchés, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire ont le droit de déroger à leur stratégie de placement pour concentrer les placements dans des valeurs refuges, tels les titres du marché monétaire canadien.

Le Fonds peut utiliser des instruments dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Il peut utiliser divers instruments dérivés pour réduire le risque global du portefeuille ou pour améliorer son rendement. Le Fonds peut utiliser divers instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme de gré à gré, des contrats à terme standardisés et des swaps en guise de couverture contre les pertes occasionnées par des variations des valeurs des titres ou des taux de change. Il peut également les utiliser à des fins autres que de couverture pour obtenir une exposition à une action, à une région ou à un secteur ou en guise de substitut à une action, à une région ou à un secteur, pour réduire les frais de transaction ou pour accroître la liquidité du portefeuille. Le Fonds n'utilisera les instruments dérivés que conformément aux exigences de la réglementation sur les valeurs mobilières.

Le Fonds peut effectuer des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, conformément aux exigences de la réglementation sur les valeurs mobilières, afin de gagner un revenu supplémentaire. Pour plus de renseignements sur ces opérations, veuillez-vous reporter aux rubriques « Risque lié aux activités de prêt de titres » et « Risque lié aux opérations de mise en pension et de prise en pension » respectivement aux pages 2 et 4 la première partie (Partie A) du prospectus simplifié des Fonds Desjardins daté du 28 mars 2013.

Il est prévu que le Fonds aura un taux de rotation du portefeuille élevé. Le taux de rotation du portefeuille du Fonds indique dans quelle mesure le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire du Fonds gèrent activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice. Plus le taux de rotation au cours d'un exercice est élevé, plus les frais d'opérations payables par le Fonds sont élevés au cours d'un exercice, et plus il est probable qu'un porteur réalisera des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds.

## Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds ?

Les risques principaux relatifs à un placement dans le Fonds sont les suivants :

- risque lié au crédit ;
- risque lié aux devises ;
- risque lié aux instruments dérivés ;

- risque lié aux taux d'intérêt ;
- risque lié aux titres de participation ;
- risque lié aux titres étrangers.

Les risques secondaires relatifs à un placement dans le Fonds seront les suivants :

- risque lié aux activités de prêt de titres ;
- risque lié aux opérations de mise en pension et de prise en pension ;
- risque lié à la politique fiscale ;
- risque lié aux titres offerts en catégories multiples.

Veillez vous reporter à la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif ? » qui se trouve à la page 2 de la première partie du présent document (Partie A) pour la description des risques mentionnés ci-dessus.

### Qui devrait investir dans le Fonds ?

Pris individuellement dans un portefeuille, ce Fonds s'adresse à un investisseur ayant une tolérance au risque faible à moyenne, qui recherche un rendement total supérieur grâce à une gestion tactique de la répartition de l'actif. Toutefois, si on le combine avec d'autres produits de placement, ce Fonds peut convenir à tous les types d'investisseurs, puisque la proportion de son portefeuille qu'un investisseur consacre à ce Fonds sera déterminée selon son propre degré de tolérance au risque.

### Politique en matière de distributions

Les revenus et les gains en capital distribués sont payés ou réinvestis, au choix de chaque investisseur, sous réserve de ce qui suit. Si le montant payable à un investisseur est inférieur à 50 \$, il sera automatiquement réinvesti dans des parts du Fonds concerné. Si les parts sont détenues dans un régime enregistré, tous les revenus seront automatiquement réinvestis.

Le Fonds prévoit distribuer un revenu trimestriellement et des gains en capital, en décembre de chaque année.

### Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du Fonds directement, mais ceux-ci réduiront les rendements du Fonds. Le tableau ci-après a pour but de vous aider à comparer le coût cumulatif d'un placement dans le Fonds à celui d'un placement dans d'autres fonds. On y présente les frais que le Fonds paierait relativement à un placement de 1 000 \$ dans des parts de catégorie A ayant un rendement annuel hypothétique de 5 %, et en supposant que le ratio de frais de gestion (RFG) du Fonds, au cours de chacune des périodes visées, demeure constant et est égal au RFG du Fonds pour son dernier exercice. Aucun renseignement n'est présenté pour les parts de catégories C et F qui n'ont pas de RFG pour le dernier exercice. Les frais afférents aux parts de catégorie I sont négociés directement avec chaque investisseur.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
(en dollars)	23	74	129	293

Pour plus de renseignements sur les frais afférents à un placement dans le Fonds qui ne sont pas inclus dans le calcul du ratio de frais de gestion, veuillez vous reporter à la rubrique « Frais payables directement par vous » qui se trouve à la page 19 de la première partie (Partie A) du présent prospectus.